

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Large Field Tractor	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01580-150196/A	Date 2014-12-18
Client Reference No. - N° de référence du client 01580-150196	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-134-6296	
File No. - N° de dossier CAL-4-37058 (134)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-28	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kuzyshyn, Oksana M.	Buyer Id - Id de l'acheteur cal134
Telephone No. - N° de téléphone (403) 613-3037 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Agriculture and Agri-Food Canada Saskatoon Research Farm 410 Lowe Road Saskatoon, SK S7S 1N1	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

01580-150196/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01580-150196

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37058

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal134

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir document ci-joint.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 ÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.2 COMPTE RENDU.....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	5
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES	7
6.6. PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8 ATTESTATIONS	8
6.9 LOIS APPLICABLES.....	8
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	9
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	9
ANNEXE A	10
ÉNONCÉ DES BESOINS.....	10
ANNEXE B	13
BASE DE PAIEMENT.....	13

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoins

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat subséquent.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain, des Accords de libre échange entre le Canada et la Colombie et le Canada et le Pérou et le Canada et le Panama et de l'Accord sur le commerce intérieur.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Améliorations aux besoins techniques

A9076T (2007-05-25), Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (une copie papier)

Section II : Soumission financière (une copie papier)

Section III : Attestations (une copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b. utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- b. utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

I-1 Documents requis aux fins d'évaluation de la soumission

Le soumissionnaire doit fournir les documents suivants avec sa soumission :

Des brochures, des photographies et des documents techniques qui démontrent que le modèle proposé satisfait à tous les critères obligatoires.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

II-1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe B (Base de paiement). Le montant total des taxes applicables doit être présenté séparément.

II-2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a. Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent satisfaire à chacune des spécifications techniques minimales indiquées à l'annexe A (Énoncé des besoins).

4.1.2 Évaluation financière

Le prix global total soumissionné sera calculé en additionnant le prix unitaire de chaque article.

A0222T (2014-06-26) Évaluation du prix –soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité

contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01580-150196/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01580-150196

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cal-4-37058

Id de l'acheteur - Buyer ID
cal134
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison obligatoire

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Oksana Kuzyshyn
Officier d'approvisionnement

Téléphone: 403-613-3037
Télécopieur: 403-292-5786
Courriel: oksana.kuzyshyn@tpsgc-pwgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

*** À être déterminé***

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

*** Doit être remplie par le soumissionnaire***

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ - _____ - _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01580-150196/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01580-150196

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cal-4-37058

Id de l'acheteur - Buyer ID
cal134
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Télécopieur _____ - _____ - _____

Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « A », selon un montant total de *** ÀÉD***\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C6000C (2011-05-16), Limite de prix
H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. les conditions générales 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c. Annexe « A », Énoncé des Besoins
- d. Annexe « B » Base de paiement;
- e. la soumission de l'entrepreneur en date du ***ÀÊD***

6.11 Clauses du Guide des CUA

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

G1005C (2008-05-12), Assurances

6.12 Inspection and Acceptance

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

1. Objectif : Fourniture et livraison d'un (1) tracteur agricole à quatre (4) chenilles en caoutchouc au Centre de recherches de Saskatoon d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), à Saskatoon, en Saskatchewan.
2. Le produit doit être neuf. Aucun produit d'occasion ne sera accepté.

Article	Description des spécifications du tracteur agricole	Conforme	Non conforme	Renvois à la documentation à l'appui du soumissionnaire
A	Exigences générales			
A1	Le tracteur doit être accompagné d'un manuel de l'utilisateur, d'un catalogue des pièces et d'un manuel d'entretien et de réparation en anglais.			
A2	À la livraison du tracteur, l'entrepreneur doit fournir un cours de familiarisation/formation initiale sur le véhicule au gestionnaire de la ferme.			
A3	Outils et équipement en vrac À des fins de vérification du chargement, tous les articles et les outils livrés en vrac avec le véhicule et l'équipement doivent figurer sur le bordereau d'emballage joint au chargement.			
B	Caractéristiques de fonctionnement et spécifications générales			
B1	Le tracteur doit avoir une puissance nominale minimale de 360 HP à 2 000 tr/min.			
B2	Le tracteur doit être doté d'un réservoir de fluides d'échappement diesel (FED) d'une capacité minimale de 40 L avec crépine interne pour recueillir les débris.			
B3	Le tracteur doit avoir au moins seize (16) rapports de marche avant et deux (2) rapports de marche arrière.			
B4	La vitesse minimale de déplacement en marche avant du tracteur doit être de 24 mi/h.			
B5	Le tracteur doit être doté d'un inverseur de marche.			
B6	Le tracteur doit être doté d'un chauffe-bloc et d'un réchauffeur d'huile de transmission.			
B7	Le tracteur doit être équipé de quatre (4) chenilles Camoplast indépendantes de 30 po de largeur dotées d'une garantie minimale de quatre (4) ans ou 4 000 heures.			
B8	Le tracteur doit être doté d'un train de roulement à cinq (5) essieux pour maximiser la superficie de pression au sol des chenilles.			
B9	Le tracteur doit être doté de tendeurs de chenilles automatiques sans entretien.			

B10	Le tracteur doit être doté d'une direction par châssis articulé.			
B11	Le tracteur doit être doté d'essieux moteurs grande capacité à réducteurs dans les moyeux, lubrifiés sous pression et refroidis par huile avec freins à disques humides internes.			
B12	Le tracteur doit être doté d'un dispositif de blocage automatique de différentiel avant et arrière.			
B13	Le tracteur doit avoir une capacité de charge statique verticale d'un minimum de 6 000 lb sur la flèche d'attelage et être doté d'une chape d'attelage automatique de 2 po et d'un support de chaîne de sécurité avec goupille.			
B14	Le tracteur doit être doté d'un pare-chocs avant pour en protéger le capot.			
B15	Le tracteur doit être doté d'un câble de remorquage à l'avant.			
B16	Le tracteur doit être doté d'une suspension de cabine avec amortisseurs à chaque coin de la cabine.			
B17	Le tracteur doit être doté d'une cabine avec siège chauffant et ventilé, d'un poste autoradio AM/FM à technologie sans fil Bluetooth, de trois (3) essuie-glaces avant et d'un (1) essuie-glace arrière, d'une commande de réglage d'accoudoir électrique, d'une pédale de décélération et de rétroviseurs de toit à réglage électrique.			
B18	Le tracteur doit être doté d'un siège à suspension active pouvant pivoter vers la droite.			
B19	Le tracteur doit être doté d'un siège pour instructeur.			
B20	Le tracteur doit être prêt à recevoir un écran d'affichage sur la traverse de la fenêtre de droite.			
B21	Un extincteur doit être monté dans le tracteur.			
C	Moteur et groupe motopropulseur			
C1	Le tracteur doit avoir une puissance moteur minimale de 425 HP à 1 800 tr/min avec suralimentation ou surcompression.			
C2	Le tracteur doit être doté d'une prise de force de 300 HP minimum.			
C3	L'arbre de la prise de force du tracteur doit avoir un régime de 1 000 tr/min minimum et faire 1 ¾ po de diamètre.			
C4	Le tracteur doit être doté d'un moteur diesel à six (6) cylindres à injection directe refroidi à l'eau.			
C5	Le moteur diesel du tracteur doit satisfaire aux normes d'émissions finales de catégorie 4B.			
C6	Le tracteur doit être doté d'un turbocompresseur à géométrie variable avec post-refroidisseur.			
C7	Le tracteur doit être doté d'une prise de force indépendante à entraînement direct.			
C8	Le tracteur doit être doté d'une boîte de vitesses commandée en pleine charge.			
D	Circuits électriques			
D1	Le tracteur doit être doté de cinq (5) commandes électriques à distance à l'arrière avec coupleurs ISO à débranchement rapide.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
01580-150196/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01580-150196

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cal-4-37058

Id de l'acheteur - Buyer ID
cal134
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

D2	Le tracteur doit être doté d'au moins un (1) circuit électrique en plus du circuit d'alimentation et du circuit de retour.			
D3	Le tracteur doit être doté d'un minimum de sept (7) lampes à décharge à haute intensité à l'avant et à l'arrière.			
D4	Un minimum de quatre (4) lampes à décharge à haute intensité doivent être installées sur le toit de la cabine du tracteur.			
D5	Deux feux orange rotatifs doivent être montés sur le toit de la cabine du tracteur.			
D6	Le tracteur doit être doté d'un avertisseur sonore de recul.			
D7	Le tracteur doit être doté d'un système d'autoguidage prêt à recevoir un moniteur Trimble FM 1000 et une radio RTK.			
D8	Le tracteur doit être doté d'un capteur de vitesse d'avancement réelle (radar).			
E	Circuits hydrauliques			
E1	Le tracteur doit être doté d'une pompe hydraulique grande capacité ayant un débit minimal de 55 gal/min.			
F	Garantie			
F1	<p>Service après-vente Un concessionnaire ou un agent autorisé à offrir du service après-vente, à effectuer de la maintenance et des réparations sous garantie et à offrir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule et l'équipement offerts doit être situé à 50 km ou moins du Centre de recherches de Saskatoon.</p> <p>Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire ou l'agent : _____ km.</p>			

